

Cadre réservé à la compagnie	
CPC :	
1 :	
2 :	
TR :	%
N° d'encaissement :	
FAI n° :	
CA :	

Cotisation complémentaire

sur mon adhésion Forticiel n°

Veillez à ce que les renseignements donnés soient clairs et complets. Complétez les informations en lettres capitales.

Souscripteur et assuré

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom

Prénom 1 Prénom 2

Adresse (bâtiment, escalier, résidence...)

N° et libellé de la voie

Code postal Commune

Caractéristiques du versement

• Montant de la cotisation libre (minimum 1 500 euros) : euros.

Ce versement correspond :

☐ à une cotisation supplémentaire au titre d'une année antérieure à mon adhésion (dans ce cas, son montant doit être égal à celui des cotisations programmées de l'année).

☐ à une cotisation complémentaire (dans ce cas, le montant de cette cotisation et des cotisations programmées de l'année doit être inférieur ou égal au maximum de la tranche de cotisation choisie à l'adhésion).

Le versement doit être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Fortis Assurances.

• Cette cotisation, après prélèvement des frais, sera répartie entre les différents supports, en fonction du mode de gestion financière en cours sur l'adhésion :

- Si option sélectionnée : la répartition se fait en fonction du nombre d'année qui sépare l'adhérent de son départ en retraite selon la règle définie à l'article 9.2 des conditions générales.

- Si option libre : l'adhérent choisit ses supports en respectant la règle de répartition, indiquée à l'article 9.1 des conditions générales, selon laquelle les cotisations et l'épargne-retraite constituée ne peuvent être affectés à plus de 10 supports différents.

☐ Fonds en euros %

☐ Profil Prudence (Profiléa Gestion 15) %

☐ Profil Equilibre (Sélection Equilibre) %

☐ Profil Dynamique (Fortis Sélection) %

☐ Autres unités de compte %

(Etablissez votre choix en remplissant l'annexe jointe)

Total 100 %

• L'adhérent recevra une lettre-avenant confirmant son versement.

Les versements en espèces ou les chèques non libellés à l'ordre de Fortis Assurances ne constitueront aucun engagement à la charge de la compagnie.

Signatures

A le

Signature de l'assureur-conseil

Signatures du souscripteur et assuré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que vos réponses sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à notre société. Vous pouvez nous écrire pour exercer votre droit d'accès, d'opposition et de rectification auprès du Service Gestion Clientèle de Fortis Assurances, 1 rue Blanche - 75440 Paris Cedex 09.

Fortis Assurances Siège social : 1, rue Blanche - 75009 Paris - Téléphone +33 (0)1 49 70 17 17 - Fax +33 (0)1 48 78 24 97
Société d'assurances sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 129 724 463,06 EUR. R.C.S. Paris 352 191 167. APE 660 A.

EPRI (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Ses statuts sont déposés auprès de la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance. Son siège social est situé au 3, rue Blanche - 75009 Paris.

Cadre réservé à la compagnie	
CPC :	
1 :	
2 :	
TR :	%
N° d'encaissement :	
FAI n° :	
CA :	

Cotisation complémentaire

sur mon adhésion Forticiel n°

Veillez à ce que les renseignements donnés soient clairs et complets. Complétez les informations en lettres capitales.

Souscripteur et assuré

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom

Prénom 1 Prénom 2

Adresse (bâtiment, escalier, résidence...)

N° et libellé de la voie

Code postal Commune

Caractéristiques du versement

• Montant de la cotisation libre (minimum 1 500 euros) : euros.

Ce versement correspond :

☐ à une cotisation supplémentaire au titre d'une année antérieure à mon adhésion (dans ce cas, son montant doit être égal à celui des cotisations programmées de l'année).

☐ à une cotisation complémentaire (dans ce cas, le montant de cette cotisation et des cotisations programmées de l'année doit être inférieur ou égal au maximum de la tranche de cotisation choisie à l'adhésion).

Le versement doit être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Fortis Assurances.

• Cette cotisation, après prélèvement des frais, sera répartie entre les différents supports, en fonction du mode de gestion financière en cours sur l'adhésion :

- Si option sélectionnée : la répartition se fait en fonction du nombre d'année qui sépare l'adhérent de son départ en retraite selon la règle définie à l'article 9.2 des conditions générales.

- Si option libre : l'adhérent choisit ses supports en respectant la règle de répartition, indiquée à l'article 9.1 des conditions générales, selon laquelle les cotisations et l'épargne-retraite constituée ne peuvent être affectés à plus de 10 supports différents.

☐ Fonds en euros %

☐ Profil Prudence (Profiléa Gestion 15) %

☐ Profil Equilibre (Sélection Equilibre) %

☐ Profil Dynamique (Fortis Sélection) %

☐ Autres unités de compte %

(Etablissez votre choix en remplissant l'annexe jointe)

Total 100 %

• L'adhérent recevra une lettre-avenant confirmant son versement.

Les versements en espèces ou les chèques non libellés à l'ordre de Fortis Assurances ne constitueront aucun engagement à la charge de la compagnie.

Signatures

A le

Signature de l'assureur-conseil

Signatures du souscripteur et assuré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que vos réponses sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à notre société. Vous pouvez nous écrire pour exercer votre droit d'accès, d'opposition et de rectification auprès du Service Gestion Clientèle de Fortis Assurances, 1 rue Blanche - 75440 Paris Cedex 09.

Fortis Assurances Siège social : 1, rue Blanche - 75009 Paris - Téléphone +33 (0)1 49 70 17 17 - Fax +33 (0)1 48 78 24 97
Société d'assurances sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 129 724 463,06 EUR. R.C.S. Paris 352 191 167. APE 660 A.

EPRI (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Ses statuts sont déposés auprès de la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance. Son siège social est situé au 3, rue Blanche - 75009 Paris.

Cadre réservé à la compagnie	
CPC :	
1 :	
2 :	
TR :	%
N° d'encaissement :	
FAI n° :	
CA :	

Cotisation complémentaire

sur mon adhésion Forticiel n°

Veillez à ce que les renseignements donnés soient clairs et complets. Complétez les informations en lettres capitales.

Souscripteur et assuré

M. ☐ Mme ☐ Mlle ☐

Nom

Prénom 1 Prénom 2

Adresse (bâtiment, escalier, résidence...)

N° et libellé de la voie

Code postal Commune

Caractéristiques du versement

• Montant de la cotisation libre (minimum 1 500 euros) : euros.

Ce versement correspond :

☐ à une cotisation supplémentaire au titre d'une année antérieure à mon adhésion (dans ce cas, son montant doit être égal à celui des cotisations programmées de l'année).

☐ à une cotisation complémentaire (dans ce cas, le montant de cette cotisation et des cotisations programmées de l'année doit être inférieur ou égal au maximum de la tranche de cotisation choisie à l'adhésion).

Le versement doit être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Fortis Assurances.

• Cette cotisation, après prélèvement des frais, sera répartie entre les différents supports, en fonction du mode de gestion financière en cours sur l'adhésion :

- Si option sélectionnée : la répartition se fait en fonction du nombre d'année qui sépare l'adhérent de son départ en retraite selon la règle définie à l'article 9.2 des conditions générales.

- Si option libre : l'adhérent choisit ses supports en respectant la règle de répartition, indiquée à l'article 9.1 des conditions générales, selon laquelle les cotisations et l'épargne-retraite constituée ne peuvent être affectés à plus de 10 supports différents.

☐ Fonds en euros %

☐ Profil Prudence (Profiléa Gestion 15) %

☐ Profil Equilibre (Sélection Equilibre) %

☐ Profil Dynamique (Fortis Sélection) %

☐ Autres unités de compte %

(Etablissez votre choix en remplissant l'annexe jointe)

Total 100 %

• L'adhérent recevra une lettre-avenant confirmant son versement.

Les versements en espèces ou les chèques non libellés à l'ordre de Fortis Assurances ne constitueront aucun engagement à la charge de la compagnie.

Signatures

A le

Signature de l'assureur-conseil

Signatures du souscripteur et assuré

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, nous vous informons que vos réponses sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à notre société. Vous pouvez nous écrire pour exercer votre droit d'accès, d'opposition et de rectification auprès du Service Gestion Clientèle de Fortis Assurances, 1 rue Blanche - 75440 Paris Cedex 09.

Fortis Assurances Siège social : 1, rue Blanche - 75009 Paris - Téléphone +33 (0)1 49 70 17 17 - Fax +33 (0)1 48 78 24 97
Société d'assurances sur la vie. Entreprise régie par le Code des assurances. S.A. au capital de 129 724 463,06 EUR. R.C.S. Paris 352 191 167. APE 660 A.

EPRI (Epargne Prévoyance et Retraite des Indépendants) est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901. Ses statuts sont déposés auprès de la Commission de Contrôle des Assurances, des Mutuelles et des Institutions de Prévoyance. Son siège social est situé au 3, rue Blanche - 75009 Paris.